

CGT CGT

PERSPECTIVES

L'information de vos élus CGT au Comité d'Établissement Régional de Dijon

Échos de la séance plénière du CER du 25 février 2010.

Déclaration CGT sur les programmes annuels de production

Monsieur le Directeur,

L'ensemble des ASCT a pris note de la création de la prime demi-tour TER qui comme souhaité par notre président, Mr PEPY compensera cette inégalité salariale entre contrôleurs.

Cette reconnaissance se justifie par l'évolution permanente de notre métier et l'adaptation malheureusement nécessaire pour compenser les restructurations imposées par notre employeur.

La CGT dénonce ces suppressions et refuse le marchandage : **EVS contre prime TER.**

Pour rappel, la disparition des chefs de service et le transfert des autorisations de départ sur l'ensemble de notre région nous imposent des contraintes sécuritaires permanentes et parfois dangereuses.

De plus, l'absence et la baisse des effectifs pour les personnels de l'escala engendrent une présence et responsabilité omniprésente chez les ASCT.

Les fermetures et transferts des guichets vers des distributeurs automatiques accentuent le rôle commercial du contrôleur et ses attributions dans la sauvegarde des recettes.

Les chiffres apportés par notre direction sont révélateurs :

-augmentation de 6,1% des recettes TER sur l'année 2009 soit 1 443 438 euros d'encaissement dans les trains régionaux BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE.

-Le nombre de PV établis sur l'année 2009 est en croissance de 30.4%, soit 40 327 PV pour notre établissement avec un niveau d'encaissement ne dépassant pas les 14% malgré l'ensemble des mesures ultras répressives apportées, loi sécurité quotidienne, délit de fraude d'habitude....

Le calcul est simple : seulement 5645 PV honorés, les chiffres sont éloquentes. Ils confirment que **la sûreté du personnel n'est pas pleinement assurée** ; votre dernière annonce sur le projet de transformation de la SUGE apportera une baisse d'effectif dans cette profession qui nous apporte un soutien indispensable pendant notre activité.

Mr le directeur vous admettez qu'il est impossible d'accepter une transformation des EVS en équivalent prime TER.

Les ASCT doivent être reconnus à la hauteur des contraintes imposées par nos responsables, les ASCT resteront vigilants et combattifs pour conserver un haut niveau d'emploi ainsi qu'une évolution salariale tout au long de leur carrière.

Déclaration sur le bilan annuel 2009 sur le temps partiel

Monsieur le Président,

Pour changer des usages communément utilisés en cette enceinte, je commencerai cette déclaration en vous donnant la position de la CGT sur ce dossier avant de l'argumenter. Préalablement, je me permets de rappeler que la CGT est signataire de l'accord sur le temps partiel, mais qu'une signature ne peut se concevoir de la même façon lorsque l'un des contractants ou ses représentants ne respectent pas ses engagements ou les dévoie sans cesse. Oui, Monsieur le Président la CGT votera contre ce bilan 2009 et vous et certains de vos Directeurs d'établissement en êtes par vos comportements, responsables.

Le dialogue social a besoin pour exister d'espaces ou de marges de manœuvre suffisantes pour que chacun puisse s'exprimer et trouver un retour.

L'accord TP est par nature suffisamment bordé pour pouvoir, de façon pacifiée, discuter autour de la thématique de l'emploi dans les établissements.

Normalement oui, mais visiblement pas sur la région de Dijon, où il semble que tout se fasse de manière à provoquer sans cesse les organisations syndicales et plus particulièrement la CGT. Cela devient pesant lorsque pour ce faire on n'hésite pas à oublier les règlements, les usages ou les signatures. Mais revenons à notre accord ou plutôt à notre désaccord sur vos interprétations.

Serions-nous, selon vous, en « sureffectif » dans certains établissements pour que les embauches ne soient pas réalisées dès lors qu'un emploi a été généré dans un établissement ? Comment ne pas être surpris, lorsque l'on connaît la situation de chacun d'entre eux et les revendications des cheminots portées par la CGT dans tous les établissements.

Trouvez-vous normal que des établissements soient en cours d'études pour connaître l'affectation de l'embauche ou attendent – ils, sur injonction de l'activité, que celle-ci soit reprise dans le trimestre qui suit en repassant sous la barre fatidique du un ?

Trouvez-vous normal qu'un établissement dont je ne citerais pas encore une fois le nom à clairement affirmé qu'aucune embauche n'aurait lieu, tout en faisant mettre « à l'étude » dans le document de consultation ?

Qui doit-on croire ?

Les documents soumis à consultation de ce CER sont-ils indicatifs ?

L'accord TP a vocation à compenser les emplois la ou un certain nombre d'agents ont fait le choix du temps partiel donc à coût neutre pour les établissements, et ce, indépendamment de la politique d'emploi de l'entreprise. Il ne peut donc et ne doit pas être une variable d'ajustement supplémentaire au service des activités. C'est pour cela que nous contestons ce qui s'est fait au niveau de l'ECT sur les apports externes ou 3 relèvent de l'accord certes, mais ils ne peuvent être confondus avec les engagements de la DCI de Décembre 2009 ni au titre des apports globaux, ni au titre des apports externes, puisqu'ils ne font que remplacer des agents en TP pour maintenir l'effectif.

Cette volonté de nous « vendre » deux fois la même chose relève à minima de la malhonnêteté intellectuelle pour rester courtois, mais ne respecte ni la lettre, ni l'esprit de l'accord et d'ailleurs vous seriez bien en peine de vous expliquer textes en main.

L'accord a été signé par RH national, pas par les activités qui n'ont pas à intervenir et nous vous demandons donc de rectifier dans les meilleurs délais la situation et en informant le comité de suivi de vos décisions et de leurs déclinaisons dans les établissements concernés .

C'est par respect de sa signature que la CGT vous demande d'agir pour que vous respectiez les engagements de l'entreprise.

Cette déclaration, vos réponses seront bien évidemment portées par notre fédération lors du prochain comité de suivi national.

DOSSIERS PRESENTES PAR LA SNCF

Bilan du TP

Même si elle déclare « ne pas jouer la montre », la direction ne prend aucun engagement sur la date à laquelle elle va réaliser les embauches. Sur l'ECT, après l'épisode des embauches confondues avec celle du national, va venir la phase 2 c'est-à-dire la remise en cause de la possibilité d'obtenir des TP bonifiés, et ce, dès 2010.

Exécution des programmes de production

- Commercial VOY :

La SNCF prétend que la suppression des guichets n'est qu'une adaptation au comportement des « clients ». C'est faux, les usagers ne demandent pas ces suppressions, au contraire ils souhaitent la présence humaine et surtout une présence active.

L'office du tourisme de Saint-Jean-de-Losne en convention avec la SNCF ne payait plus ses salariés qui avaient entre autres missions celle de ventes de billets SNCF. Cette situation a duré 3 mois sans que cela ne choque plus que cela notre direction.

- Équipement :

Les taux de réalisation de certaines actions de maintenance sont très bas et sont la preuve des manques d'effectifs dans les parcours, brigades et équipes. Malgré les grands discours de nos dirigeants, toutes les restructurations ne font qu'aggraver la situation. Concrètement, les infrastructures sont moins souvent entretenues qu'avant, car les périodicités ont été espacées et en plus le document démontre qu'elles ne sont pas tenues. C'est inacceptable. La désappropriation des infrastructures, lié à ces restructurations ne permet plus d'assurer le suivi au quotidien ce qui génère des risques supplémentaires.

La mobilité, les conditions de travail dégradées, la sécurité bafouée au quotidien sont le lot des cheminots de l'équipement qui viennent de vivre la création de L'EVEN B/FC et de L'ELOG.

Ces 2 établissements à peine nés sont déjà rebaptisés, INFRAPOLE pour l'EVEN et INFRALOG pour l'ELOG. Ces dénominations ne sont pas neutres, elles démontrent que suite à la suppression de la DRI, le véritable pouvoir se situe à Lyon et que l'existence des établissements surtout la logistique n'est que très théorique.

Évolution des effectifs et qualifications

61 emplois de moins ce trimestre sur la région amènent à 237 emplois perdus en 2009. Les dénégations de la direction ne convainquent qu'elle-même. Dans notre époque de communication, l'important pour l'entreprise est de minimiser les faits en inventant de nouveaux indicateurs quand les anciens prouvent que la CGT avait raison.

Le budget 2010 de la SNCF ne fait qu'accélérer ce processus qui est partiellement masqué par les détachements d'autres régions plus particulièrement à l'équipement.

QUESTIONS POSEES PAR LA CGT

Dimensionnement du futur parking de la Gare de Chalon-sur-Saône.

Pour la SNCF, 350 places sont prévues pour la clientèle payante et 130 pour les agents en poste sur le site sous contrôle d'accès.

Pour la CGT, le fait de ne pas tenir compte des cheminots qui quotidiennement prennent le train au départ de Chalon pour travailler sur d'autres sites suite principalement aux restructurations de l'entreprise, est proprement indécent. C'est la double punition : plus d'emploi, plus de parkings. La responsabilité sociale de l'entreprise n'est plus qu'un vague souvenir. Que valent les promesses à venir lorsque l'on voit ce qui devient des engagements pris antérieurement.

Nous resterons fermes sur ce dossier et nous avons clairement indiqué que nous obligerons la SNCF à respecter son personnel.

Statistiques de régularité sur les bus TER sur la ligne Andelot / St Claude depuis le service du 13 décembre 2009.

Question bien embarrassante pour la direction puisque le Directeur régional se voit dans l'impossibilité de nous fournir la moindre réponse concernant la régularité ou les suppressions de ces circulations routières ! Nous circulons en terre inconnue... Incroyable...

On sent le malaise poindre au cours des débats, la CGT n'a eu de cesse de combattre ce nouveau plan de circulation générant un allongement de la durée de parcours pour les usagers (47 minutes supplémentaires), aucune indication n'ont été fournies sur les conditions de transport (confort, sécurité, régularité) l'emploi des cheminots s'est vu gravement menacé par ce transfert de charge vers un transporteur privé.

En résumé : Bien qu'il ait acquitté son titre de transport, la direction se fiche totalement du sort du voyageur dès lors qu'il quitte le train pour emprunter un Bus, fusse t'il TER et pourtant mis en place par l'entreprise !

Ce refus d'information, ou cette méconnaissance (ce qui est pire) démontre une volonté caractérisée de nos dirigeants d'instituer un traitement différencié entre le voyage « qui rapporte » et celui « qui ne rapporte pas ».

La CGT le dénonce et ne passera pas sous silence cette inégalité de traitement et le fera savoir à qui de droit

Nos dirigeants doivent assumer sur la place publique leur choix et leurs conséquences négatives pour les cheminots et les usagers, ce qui est le cas... à suivre...

Retrouvez la déclaration de politique générale de la délégation CGT au CER sur le site :

www.cheminotcgtbfc.fr rubrique CER.

Vos élus CGT au Comité d'établissement :

Michel GILLON	Secrétaire du CER.
Guy ZIMA	1 ^{er} Secrétaire Adjoint.
Thierry LEVEQUE	Trésorier.
Patrick GOYET	Titulaire.
Jean-Christophe GAY	Titulaire.
Gérard SIMON	Titulaire.
Stéphane ROSE ROSETTE	Suppléant.
David ERIC	Suppléant.
Isabelle PATOIS	Suppléante.
Ludovic WOEHR	Suppléant.
Adrien DARTIER	Suppléant.
Roland FOURNERAY	Représentant Syndical